



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS,

Absents excusés : Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-034 DECISION MODIFICATIVE 1

Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire M57 ;

Vu la délibération n° 25-021 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la délibération n° 25-013 du 27 février 2025 actant la dissolution de l'ASA Rive Plage 1 et se prononçant en faveur du transfert de son patrimoine ;

Afin d'intégrer l'actif financier de 59 244,23€ de l'ASA Rive Plage 1, de corriger le compte d'imputation comptable pour les illuminations de Noël, et de finaliser la prise en charge du Département pour le plateau pour route de Courseulles, pour sécuriser l'accès au Platon, il est proposé la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Recette

002 – Excédent antérieur reporté : 59 244,23€

Dépenses

6064 – fournitures administratives : 2 000,00€

611 – Contrat de prestations de service : -15 500,00€

613 – Locations : 15 500,00€

62878 – Remboursement de frais à des tiers (centre de loisirs) : 30 000,00€

6288 – Autres services extérieurs : 27 244,23€

Section d'Investissement

Recette

212 – Agencements et aménagements de terrain : 30 312,00€

Dépenses

2152 – Installations de voirie: 30 312,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

VALIDE la décision modificative n° 1, d'un montant de 59 244,23 euros en section de fonctionnement, et de 30 312 euros en section d'investissement.

Vote : Pour : 14

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

